

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Montagnards CRS

L'UNSA Police reçu à l'Assemblée nationale

Le 7 mars 2017, l'UNSA Police a porté à l'Assemblée nationale un dossier sur la reconnaissance de la spécialité «secours en montagne».

A l'issue d'une visite de détachements CRS de haute montagne, Thomas Toussaint, délégué national CRS UNSA Police a été reçu à l'Assemblée nationale.

Ce rendez-vous a été l'occasion de remettre aux députés un dossier technique sur la spécialité de CRS montagnard, mais surtout de demander la reconnaissance de la spécialité. Les montagnards détenteurs de titres certifiés de secours en montagne référencés au répertoire national des certifications professionnelles n'ont aucune compensation pour leur haut niveau de qualification et d'engagement dans des opérations dangereuses.



« L'UNSA Police poursuit son lobbying dans l'intérêt des CRS et de leurs différentes spécialités. »

-Thomas Toussaint

Délégué national CRS
UNSA Police



Cette démarche de reconnaissance de spécialité auprès des députés s'inscrit dans une stratégie d'interventions auprès des acteurs de notre administration.

Retrouvez le dossier «montagnards» sur notre site web : www.unsa-police.fr

Le langage de vérité

Le 07/03/2018

www.unsa-police.fr